



Contre la casse des retraites !

La contre-réforme des retraites est une attaque frontale contre les droits de tous les salarié-es, poursuivie depuis 1993, 2003, 2007 et à présent.

Les **principales dispositions** du nouveau projet de loi sont :

- Le **report de l'âge légal** de départ à la retraite de 60 à 62 ans, et de 65 à 67 ans pour une retraite à taux plein.
- L'alignement des taux de cotisation du public sur le privé, qui conduit à la **perte d'une journée de salaire par mois**, soit 3 % de salaire en moins pour les fonctionnaires.
- La **suppression du droit à la retraite des mères de 3 enfants ayant 15 ans de service** (à partir de 2011).

Ces nouvelles mesures sont dans la continuité des contre-réformes. : augmentation de la durée de cotisation et instauration d'une décote en cas d'annuités manquantes.

Depuis 1993, les « réformes » censées sauver les retraites ont en réalité deux incidences :

- 1) Le recul de l'âge auquel un salarié peut faire valoir ses droits à la retraite avec une pension correcte.
- 2) La baisse drastique du montant des pensions, autrement dit l'appauvrissement des retraités futurs (nous).

Par comparaison, **un fonctionnaire recruté à 22,5 ans partant à 60 ans en 2003 touchait une pension équivalente à 75% de son salaire. Pour un départ en 2020, il ne toucherait que 53%**. La réalité sera pire puisque maintenant peu de fonctionnaires commencent à travailler à 22,5 ans.

Ainsi, les salariés, qui le peuvent, sont contraints de travailler quelques années de plus, ce qui amplifie les maladies professionnelles, les invalidités à la retraite et entretient le chômage des jeunes.

Les modifications successives du mode de calcul, l'allongement de la durée de cotisation et le report de

l'âge de départ, entraînent un tel affaiblissement des pensions, que le système de retraite par répartition est vidé de sa logique : la solidarité intergénérationnelle. A la place le gouvernement et le MEDEF souhaitent mettre en place un système individualisé, inégalitaire et spéculatif dont on voit tous les effets avec la crise boursière : la capitalisation. Ce sera l'étape suivante si on ne bloque pas le projet de loi actuel.

Et la démographie dans tout ça ? L'argument clé du gouvernement ne tient pas la route, l'augmentation de la productivité, entraînant le doublement de la richesse produite en 2040 compense largement l'augmentation relative de la population retraitée. Il n'y a donc pas de fatalité démographique mais simplement un choix économique à faire : consacrer 18% du PIB en 2040 au lieu de 15% aujourd'hui pour les retraites.

C'est donc un choix de société et il n'a rien d'utopique puisque c'est le système français depuis l'après-guerre. Évidemment cela implique de reprendre 3% du PIB des coffres du Capital, aux profits des poches des retraités. Il s'agit donc d'un rapport de force. Et rappelons nous que pour sauver les banques l'argent a été trouvé facilement...

Le retrait du projet de loi se joue dans la rue ! Le gouvernement est affaibli par l'affaire Woerth, mais il ne cèdera que si les salariés se mobilisent de façon forte. Comme en 1995, en 2003 ou contre le CPE en 2006, une mobilisation massive, une grève reconductible sera nécessaire. Cette fois, nous sommes tous attaqués, le public comme le privé. Il est donc possible de gagner si nous sommes tous mobilisés.

Une nouvelle journée de grève interprofessionnelle aura lieu jeudi 23 septembre. Un certain nombre d'enseignant-es étaient en grève le 14 septembre. De nombreux secteurs appellent à la grève reconductible à partir du 23 septembre...

Assemblée Générale des enseignant-es du 20e Lundi 20 septembre à 17h15, Ecole Élémentaire 9 Rue Bretonneau (M^oGambetta)

Venez nombreux-ses, pour discuter de la réforme, de ses conséquences et de comment nous mobiliser pour obtenir son retrait.